

Genève : les mères de la Place de Mai

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276573>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Genève : les mères de la Place de Mai

Depuis le début du mois de juillet a lieu, tous les derniers jeudis de chaque mois, une manifestation silencieuse en solidarité avec les 90 000 « disparus » du continent latino-américain. Devant les Aerolinas Argentinas à la rue Chantepoulet, entre midi et une heure, la foule recueillie est parsemée de petits points blancs, foulards portés par les manifestantes, tout comme les mères de la Place de Mai à Buenos Aires.

Lors de la dernière manifestation, une lettre fut signée par les participants et envoyée au gouvernement argentin, lui demandant des précisions quant au sort de 15 femmes qui ont accouché dans le camp de concentration de l'Ecole mécanique de la Marine. Outre les noms des femmes « disparues », la lettre mentionne — fait important — les noms des responsables et des tortionnaires.

Signalons enfin qu'une association est en voie de constitution pour consolider l'appui aux mères et grand-mères de la Place de Mai.

— (mg)
Renseignements : J.-L. Baumgartner, 55 avenue Wendt, 1203 Genève.

Valais : gouverner à long terme

Le gouvernement valaisan a édité une « Conception directrice cantonale » qui résume les intentions de l'exécutif pour les vingt prochaines années.

En première page de cet intéressant document, sous le titre « famille », on peut lire les considérations suivantes : « ... Il faut noter la valorisation du rôle de la femme à l'intérieur et hors de la famille, les exigences croissantes de l'éducation ainsi que la réintégration de la femme dans la vie active. »

La mention est louable. On peut cependant s'étonner qu'on ne parle nulle part de « la valorisation du rôle de l'homme dans et hors du foyer » ou de « sa meilleure intégration à la société ».

Pourquoi ce gouvernement exclusivement mâle s'inquiète-t-il tout à coup du rôle de la femme ? Aurait-il peur que celui-ci s'effrite à l'avenir ? Songe-t-il à trouver des mesures concrètes permettant une valorisation du travail ménager, par exemple ?

Tout au long des 130 pages que contient le document, rien ne laisse pourtant supposer que les intentions manifestées en première page pourront trouver une application pratique.

Il est bon qu'un gouvernement se préoccupe aujourd'hui déjà de ce qu'il fera dans vingt ans. Tant qu'à faire, il pourrait baser ses prévisions sur une conception un peu plus moderne de la société et en envisager un partage des rôles et des responsabilités, à l'intérieur et hors du foyer.

A moins que les hommes qui nous gouvernent n'aient aucun intérêt à ce quoi que ce soit ne change ! — (cgr)

Un nouveau centre de Planning Familial à Renens

« La création du Planning Familial de Renens est l'aboutissement d'une œuvre de foi ! » s'est exclamé M. Jean-Philippe Gloor, directeur des œuvres sociales de la commune, lors de la conférence de presse qui s'est tenue dans les locaux lumineux et colorés de ce nouveau service géré par le Centre médico-social de Pro Familia. La bataille en effet fut longue : après l'échec des pourparlers entrepris avec les autres communes de l'Ouest lausannois, la municipalité de Renens, appuyée par un comité de soutien, décida d'aller de l'avant toute seule.

Aujourd'hui, le résultat est là : les femmes, les hommes, les couples de la région, sans distinction d'âge ni d'état civil — ni de lieu de domicile, fait-on remarquer avec une pointe de malice bien justifiée ! — ont à leur disposition un lieu d'information, d'échange et de consultation, dont le fonctionnement est assuré par une équipe de trois conseillères et une femme-médecin, et financé par la commune.

Après quelques semaines d'ouverture, et au vu de la fréquentation déjà intense, le doute n'est plus possible : cette création correspondait bel et bien à un besoin. A Renens, commune en grande partie ouvrière, avec un taux élevé de population étrangère, il n'y a pas de gynécologue ; les femmes trouvent désormais, près de chez elles, un endroit où elles peuvent parler avec d'autres femmes, sur un pied d'égalité, de leurs problèmes de contraception, de sexualité, de vie familiale ; les adolescents trouvent des partenaires at-

tentives, qui au lieu de les infantiliser ou de leur faire la morale, entreprennent avec eux la voie ardue de la responsabilité ; et la forte proportion de couples parmi les visiteurs montre assez que ce centre de Planning Familial est bien perçu, selon les intentions de ses promoteurs, non comme un facteur de désagrégation de la famille, mais au contraire comme un facteur de consolidation de l'harmonie et de l'amour.

Des efforts seront entrepris à l'avenir aussi bien pour étendre la gamme des prestations (animations, groupes de discussion, etc...) que pour en faire bénéficier des milieux plus difficiles à toucher, notamment parmi les jeunes.

Mais d'ores et déjà, l'histoire du Planning Familial de Renens peut être considérée comme l'histoire d'une victoire — la victoire d'une démarche visant à faire apparaître, sous les stratifications poussiéreuses de l'inertie et de la bonne conscience, un sens plus vrai de la liberté individuelle.

S. L.

Planning Familial de Renens

Rue de Lausanne 21

Tél. 021/35 90 26

Heures d'ouverture :

Lundi de 9 h. à 12 h. — Mardi de 17 h. à 21 h.

— Mercredi de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. —

Vendredi de 13 h. à 16 h. — Samedi de 9 h. à 12 h.

Information gratuite, visites médicales à partir de 12,50 francs.

... et un projet qui avance à Fribourg !

C'est en 1974 qu'a commencé ce qu'il faut bien appeler l'aventure du Centre fribourgeois de planning familial, par l'engagement d'une responsable dépendant d'abord du Centre psycho-social. En 1976, ouverture d'un centre détaché du Centre psycho-social. En 1978, supervision du centre confiée au médecin cantonal et décentralisation à Riaz et à Estavayer.

En 1979, engagement de deux conseillères à mi-temps, formées à Lausanne, l'une de langue allemande, l'autre de langue française.

En 1980, un gynécologue est engagé pour une demi-journée par semaine. On passe du centre informateur au centre prescripteur.

En 1981, démission des deux nouvelles conseillères, mise à jour des difficultés de ce centre.

En juin 1981, la députée Elisabeth Déglise (PDC) développe son interpellation déposée le 10 février. Elle propose la constitution d'un centre organisé sur des bases privées, qu'elle estime plus souple et moins onéreux qu'un organisme d'Etat, mais subventionné par ce dernier. La réponse se fait attendre jusqu'en novembre. Elle est favorable mais prudente. « Si la création d'un centre privé devait être retenue, son subventionnement pourrait être

envisagé, mais à certaines conditions. Ce centre devra, d'une part, assurer les services énumérés par la députée Déglise de façon neutre et objective, dans le respect de nos régions, de nos mentalités et de nos types de population. Il devra, d'autre part, soumettre ses statuts et son organisation à l'approbation du Conseil d'Etat. Enfin, son financement devra être conçu sur des bases raisonnables, une participation de l'Etat ne pouvant être que subsidiaire.

Avant de se prononcer à titre définitif sur la privatisation du centre de planning familial, le Conseil d'Etat attend donc que des propositions précises (...) soient présentées. »

Mme Déglise réunit donc des personnes susceptibles de s'intéresser à cette réalisation. Des contacts sont pris avec des centres en fonctionnement, un budget est établi. En octobre, les Chambres fédérales ayant adopté la loi, un projet d'ordonnance d'application est envoyé aux cantons pour consultation.

Cette prise de position sur le plan fédéral renforce la position de toutes celles et de tous ceux qui demandent pour le canton de Fribourg un centre de planning familial qui rende vraiment les services qu'on en attend. — (bg)